

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES PRATICIENS-CONSEILS DU RÉGIME GÉNÉRAL DE SÉCURITÉ SOCIALE DU 4 AVRIL 2006

IDCC 2603

Brochure 3339

TEXTE INTÉGRAL

21/04/2024

Sommaire



Convention collective nationale des praticiens-conseils du régime général de sécurité sociale du 4 avril 2006	1
Préambule	1
Titre Ier Classification des emplois et dispositif de rémunération	1
Titre II Condition de travail	3
Sous-titre I Conditions d'exercice	3
Sous-titre II Temps de travail	4
Sous-titre III Mobilité	4
Sous-titre IV Formation	5
Sous-titre V Frais de déplacement	5
Sous-titre VI Régime de retraite complémentaire et de prévoyance	6
Titre III Les congés et périodes de suspension du contrat	6
Titre IV Détachement	7
Titre V Représentation du personnel	8
Titre VI Discipline	8
Titre VII Rupture du contrat de travail	8
Titre VIII Dispositions spécifiques aux praticiens-conseils originaires d'outre-mer ou exerçant leurs fonctions dans un DOM	9
Titre IX Dispositions diverses	10
Textes Attachés	10
Accord du 18 novembre 2008 relatif à des modifications de la convention collective	10
Préambule	10
Accord du 26 janvier 2010 relatif à la mise en place des agences régionales de santé	10
Préambule	11
Titre Ier Application des dispositions conventionnelles	11
Titre II Accompagnement des personnels lors de la création des agences régionales de santé	11
Titre III Mesures destinées à favoriser les mobilités	12
Avenant du 26 janvier 2010 modifiant la convention	13
Avenant du 17 avril 2012 relatif à la mise à jour de la convention	14
Préambule	14
Accord du 16 novembre 2012 relatif à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail	19
Préambule	19
Titre Ier Politique de santé, de sécurité et des conditions de travail	20
Titre II Engagement et responsabilité des acteurs	20
Titre III Leviers d'action en matière de risques professionnels : prévenir, protéger et réparer	22
Titre IV Dispositions diverses	24
Accord du 1er octobre 2013 relatif à la création d'une commission paritaire de validation des accords	24
Accord du 4 mars 2014 relatif au protocole d'accord sur le travail à distance	24
Préambule	25
Annexe	27
Avenant du 27 mai 2014 à l'avenant du 17 mai 1988 relatif à la prime de crèche	28
Accord du 24 juin 2014 relatif à l'intéressement	28
Préambule	28
Titre Ier Dispositions générales	28
Titre II Dispositions relatives au calcul et aux modalités de répartition de l'intéressement	29
Titre III Dispositions relatives aux modalités d'attribution individuelle	29
Titre IV Dispositions diverses	30
Annexes	30
Accord du 24 juin 2014 relatif au plan d'épargne interentreprises	51
Accord du 8 juillet 2014 relatif à la durée du travail	53
Préambule	54
Annexe	55
Avenant du 30 septembre 2014 au protocole d'accord du 1er février 2008 relatif à l'exercice du droit syndical	55
Avenant du 28 octobre 2014 relatif aux statuts de l'institution de prévoyance	56
Protocole d'accord du 18 novembre 2014 relatif à la formation professionnelle	57
Préambule	58
Avenant du 1er décembre 2015 portant prorogation de l'accord du 18 novembre 2014 relatif à la formation professionnelle	58
Protocole d'accord du 8 mars 2016 relatif au compte épargne-temps	58
Protocole d'accord du 21 juin 2017 relatif à la mise en place d'un plan d'épargne interentreprises	60
Préambule	60
Projet d'accord du 13 février 2018 relatif à la mise en place d'un plan d'épargne pour la retraite collectif interentreprises (PERCO-I)	63
Préambule	63
Accord du 26 juin 2018 relatif à l'intéressement des praticiens conseils	63
Protocole d'accord du 21 mars 2019 relatif au régime de prévoyance	63
Préambule	64
Protocole d'accord du 23 avril 2019 relatif à la mise en conformité du fonctionnement du régime de prévoyance	64
Préambule	64
Protocole d'accord du 23 avril 2019 relatif à la participation des organismes de sécurité sociale aux titres-restaurant	64
Préambule	64
Accord du 11 juin 2019 relatif à l'intéressement des praticiens-conseils des organismes du régime général de sécurité sociale	64
Annexes	64
Protocole d'accord du 11 juillet 2019 relatif aux mesures de fin de carrière	73
Accord du 19 décembre 2019 relatif à la formation professionnelle	73
Préambule	73
Accord du 23 juin 2020 relatif à l'intéressement	73
Annexe	73
Accord du 23 juin 2020 étendant les dispositions de l'avenant du 23 juin 2020 relatif à l'intéressement dans les organismes du régime général	73

Avenant du 23 juin 2020 au protocole d'accord du 13 février 2018 relatif à la mise en place d'un plan d'épargne pour la retraite collectif interentreprises (PERCO-I)	74
Préambule	74
Accord du 15 juin 2021 relatif à l'intéressement	74
Protocole d'accord du 28 juillet 2021 étendant aux praticiens-conseils les dispositions du protocole d'accord du 28 juillet 2021 recommandant les organismes assureurs du régime complémentaire de couverture des frais de santé	74
Préambule	74
Protocole d'accord du 7 septembre 2021 étendant aux praticiens conseils les dispositions de l'avenant portant prorogation du protocole d'accord du 11 juillet 2019 relatif aux mesures de fin de carrière	75
Préambule	75
Protocole d'accord du 13 décembre 2021 relatif au déploiement d'un dispositif de soutien aux salariés proches aidants des organismes du régime général de sécurité sociale pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024	75
Préambule	75
Protocole d'accord du 22 février 2022 étendant aux praticiens conseils les dispositions du protocole d'accord relatif à la promotion de la diversité et de l'égalité des chances	76
Préambule	76
Protocole d'accord du 22 février 2022 étendant aux praticiens conseils les dispositions du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	76
Préambule	76
Protocole d'accord du 22 février 2022 étendant aux praticiens conseils les dispositions du protocole d'accord relatif à l'aménagement des fins de carrière	77
Préambule	77
Protocole d'accord du 30 mars 2022 relatif au relèvement des coefficients maximums des niveaux de qualification	77
Accord du 6 mai 2022 relatif à l'intéressement des praticiens-conseils	77
Protocole d'accord du 6 mai 2022 relatif à la participation des organismes de sécurité sociale aux titres-restaurant	77
Préambule	78
Avenant du 11 juillet 2022 relatif à la modification de la convention collective	78
Protocole d'accord du 4 octobre 2022 étendant aux praticiens-conseils les dispositions du protocole d'accord relatif à la rémunération	82
Préambule	83
Protocole d'accord du 11 octobre 2022 à l'accord du 19 décembre 2019 relatif à la formation professionnelle	83
Préambule	83
Protocole d'accord du 11 juillet 2022 relatif au travail à distance	83
Préambule	83
Protocole d'accord du 10 novembre 2022 relatif à la participation des organismes de sécurité sociale aux titres-restaurants	84
Préambule	84
Avenant du 14 février 2023 relatif à la situation de double résidence	84
Accord du 21 juin 2023 étendant aux praticiens-conseils les dispositions du protocole d'accord du 21 juin 2023 relatif à l'intéressement	84
Préambule	84
Protocole d'accord du 13 juillet 2023 relatif au plan d'épargne pour la retraite d'entreprise collectif interentreprises	85
Préambule	85
Avenant du 31 janvier 2024 relatif à la situation de double résidence (Indice de référence des loyers)	85
Protocole d'accord du 13 février 2024 relatif à l'instauration d'un mécanisme de mutualisation financière entre le régime de prévoyance et le régime de couverture complémentaire des frais de santé	85
Préambule	86
Textes Salaires	86
Accord du 30 juin 2015 relatif à la participation des organismes de sécurité sociale aux titres-restaurant	86
Accord du 18 mai 2010 relatif à la valeur du point au 1er mai 2010	86
Avenant du 26 avril 2011 relatif aux frais de déplacement	86
Avenant du 9 mars 2012 relatif aux frais de déplacement pour l'année 2012	87
Avenant du 27 février 2013 relatif aux indemnités pour l'année 2013	87
Avenant du 10 avril 2013 à l'accord du 20 février 2007 relatif à la participation aux titres-restaurant	88
Avenant du 4 mars 2014 relatif aux indemnités de déplacement au 1er janvier 2014	88
Avenant du 24 mars 2015 relatif aux indemnités de déplacement	88
Accord professionnel du 19 décembre 2018 relatif à l'OPCO Cohésion sociale	88
Préambule	89
Titre Ier Constitution, objet et missions de l'OPCO cohésion sociale	90
Titre II Ressources de l'OPCO cohésion sociale	91
Titre III Gouvernance de l'OPCO cohésion sociale	91
Titre IV Sections paritaires professionnelles (SPP)	93
Titre V Commissions paritaires et groupes de travail paritaires	94
Titre VI Représentation territoriale de l'OPCO cohésion sociale	94
Titre VII Gestion des contributions conventionnelles	94
Titre VIII Dispositions diverses	94
Titre IX Autres dispositions	95
Annexe	95
Textes parus au JORF	JO-1
Nouveautés	NV-1
Accord frais déplacements INGÉNIEURS CONSEILS MUTÉS (27 février 2013)	NV-1
Avenant frais déplacements AGENTS DIRECTION COMPTABLES (27 février 2013)	NV-1
Avenant frais déplacements CADRES et AGENTS EXÉCUTION (27 février 2013)	NV-1
Avenant modifiant l'avenant du 17/05/1988 prime de crèche (27 février 2013)	NV-2
Accord indemnité responsabilité CAISSIERS AIDES CAISSIERS (27 février 2013)	NV-2
Avenant remboursement prêt véhicule à moteur DES AGENTS (27 février 2013)	NV-3
Avenant remboursement prêt véh auto AGT DIR COMPTABLES ING (27 février 2013)	NV-3
Accord rémunération des personnels au 01/05/2013 (3 CC) (10 avril 2013)	NV-4

Accord financement formation professionnelle (23 octobre 2018)	NV-4
Accord déploiement dispositif soutien salariés aidants PC (13 juillet 2021)	NV-4
Accord instances paritaires (8 décembre 2022)	NV-5
Accord prorogation PERCOI (24 janvier 2023)	NV-5
Accord participation titres restaurant 2024 (27 février 2024)	NV-6
Liste des sigles	SIG-1
Liste thématique	THEM-1
Liste chronologique	CHRO-1
Index alphabétique	ALPHA-1

Convention collective nationale des praticiens-conseils du régime général de sécurité sociale du 4 avril 2006

Signataires	
Organisations patronales	Union des caisses nationales de sécurité sociale.
Organisations de salariés	Syndicat national du personnel de direction des organismes de sécurité sociale CFDT ; Fédération de la protection sociale du travail et de l'emploi (PSTE) CFDT ; Fédération nationale de l'encadrement des organismes de sécurité sociale et des organismes sociaux, allocations familiales et assimilés CFE-CGC ; Syndicat général des praticiens-conseils des organismes de sécurité sociale CFE-CGC ; Syndicat national des cadres des organismes sociaux CGT-FO.

(1) La numérotation des titres et des sous-titres présente des anomalies mais respecte le texte signé par les partenaires.

Préambule

En vigueur non étendu

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-2-1 du code de la sécurité sociale, l'UCANSS et les organisations syndicales nationales ont procédé à l'élaboration négociée d'un cadre conventionnel adapté pour les praticiens conseils du régime général de sécurité sociale exerçant au sein de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) ou dans les agences régionales de santé (ARS).

À cette occasion, elles estiment qu'il est essentiel pour l'assurance maladie et pour les ARS de pouvoir disposer de praticiens conseils issus d'un corps national compétents, motivés et reconnus dans leur métier par une juste rémunération de leur engagement professionnel, et ce dans un contexte marqué par une évolution de la démographie médicale qui nécessite, à court et moyen terme, d'attirer et de retenir des experts médicaux de haut niveau de compétences et de qualification maintenue.

Dans cette perspective, elles conviennent qu'un triple objectif doit être prioritairement poursuivi :

- établir par voie de convention collective des règles qui permettent d'assurer aux praticiens conseils des conditions de travail satisfaisantes prenant notamment en compte les spécificités propres à l'exercice médical dans le respect des dispositions légales et réglementaires qui régissent l'exercice de la profession, notamment celles résultant du code de déontologie ;
- attirer et fidéliser les personnels qui viendront à être embauchés en leur proposant une carrière professionnelle motivante et des évolutions réglementaires permettant la diversité de l'exercice médical ;
- favoriser et reconnaître la mobilité en développant des passerelles entre les organismes qui emploient des praticiens conseils.

À cet égard, elles considèrent que la mise en place d'une classification rénovée adaptée aux évolutions réglementaires et aux besoins institutionnels et l'établissement d'un dispositif de rémunération qui assure une évolution salariale significative par la reconnaissance de la contribution professionnelle et de l'implication dans l'atteinte des objectifs, constituent les axes majeurs d'un cadre collectif de travail adapté aux évolutions en cours et à venir.

À cette fin, les parties signataires adoptent les dispositions suivantes :

Champ d'application

Article 1er

En vigueur non étendu

La présente convention collective nationale règle les rapports entre, d'une part, la CNAM et les agences régionales de santé (ARS) et, d'autre part, les praticiens-conseils exerçant à la CNAM ou dans une ARS, en métropole ou dans les départements d'outre-mer, issus d'un corps national comprenant :

- les médecins-conseils ;
- les chirurgiens-dentistes conseils ;
- les pharmaciens-conseils.

NOTE : Dans le reste du texte, la CNAM et les ARS sont désignées sous le terme « employeur ».

Titre Ier Classification des emplois et dispositif de rémunération

Classement des emplois

Article 2

En vigueur non étendu

Les emplois exercés par les praticiens-conseils sont classés sur les 4 niveaux de qualification suivants :

Niveau	Classement des emplois

A	Praticien conseil du service du contrôle médical Praticien conseil exerçant au sein des ARS
B	Praticien conseil en charge d'attributions ou de missions d'ordre technique Praticien conseil chef de service exerçant des responsabilités de management Praticien conseil chef de service responsable d'un échelon local du contrôle médical
C	Médecin conseil régional adjoint Praticien conseil exerçant des responsabilités managériales régionales Médecin conseil nommé comme chef de service responsable de deux échelons Médecin conseil nommé comme chef de service responsable d'un échelon et exerçant des responsabilités techniques au niveau régional Praticien conseil exerçant des responsabilités nationales Directeur adjoint ayant des fonctions régionales au sein des ARS Directeur de délégations départementales d'ARS Conseillers médicaux rattachés directement au directeur général de l'ARS
D	Médecin conseil régional Médecin conseil national adjoint Praticien conseil exerçant des responsabilités nationales Directeur ayant des compétences régionales au sein des ARS Membre du Comité exécutif de l'ARS

Dispositif de rémunération

Article 3

En vigueur non étendu

3.1. Composantes de la rémunération

La structure de la rémunération est constituée de trois éléments :

- une rémunération correspondant à l'emploi exercé, matérialisée par un coefficient dit coefficient de qualification ;
- une plage d'évolution salariale pérenne délimitée par le coefficient de qualification et un coefficient maximal ;
- une part variable.

Par ailleurs, la rémunération comprend des éléments complémentaires visés à l'article 6 de la présente convention.

3.2. Echelle des coefficients

Chaque niveau de qualification comporte 2 coefficients, exprimés en points. Ces coefficients définissent la plage d'évolution salariale, à l'intérieur de laquelle chaque praticien-conseil, dans le niveau de qualification qu'il occupe, a vocation à évoluer, dans le respect des règles définies infra.

Le coefficient minimal du niveau est dénommé coefficient de qualification.

Liste thématique

Theme	Titre	Article	Page
Accident du travail	Absences pour maladie (Convention collective nationale des praticiens-conseils du régime général de sécurité sociale du 4 avril 2006 Convention collective nationale des praticiens-conseils du régime général de sécurité sociale du 4 avril 2006 (1))	Article 21	7
	Absences pour maladie (Convention collective nationale des praticiens-conseils du régime général de sécurité sociale du 4 avril 2006 Convention collective nationale des praticiens-conseils du régime général de sécurité sociale du 4 avril 2006 (1))	Article 21	7
Arrêt de travail, Maladie	Absences pour maladie (Convention collective nationale des praticiens-conseils du régime général de sécurité sociale du 4 avril 2006 Convention collective nationale des praticiens-conseils du régime général de sécurité sociale du 4 avril 2006 (1))	Article 21	7
Champ d'application	Champ d'application (Convention collective nationale des praticiens-conseils du régime général de sécurité sociale du 4 avril 2006 Convention collective nationale des praticiens-conseils du régime général de sécurité sociale du 4 avril 2006 (1))	Article 1er	1
Congés annuels	Congés annuels (Convention collective nationale des praticiens-conseils du régime général de sécurité sociale du 4 avril 2006 Convention collective nationale des praticiens-conseils du régime général de sécurité sociale du 4 avril 2006 (1))		
Congés exceptionnels	Congés de courte durée et congés enfants malades (Convention collective nationale des praticiens-conseils du régime général de sécurité sociale du 4 avril 2006 Convention collective nationale des praticiens-conseils du régime général de sécurité sociale du 4 avril 2006 (1))		
Débit formation	Formation professionnelle des praticiens-conseils (Convention collective nationale des praticiens-conseils du régime général de sécurité sociale du 4 avril 2006 Convention collective nationale des praticiens-conseils du régime général de sécurité sociale du 4 avril 2006 (1))		
Démission	Préavis (Convention collective nationale des praticiens-conseils du régime général de sécurité sociale du 4 avril 2006 Convention collective nationale des praticiens-conseils du régime général de sécurité sociale du 4 avril 2006 (1))		
Harcèlement	Lutter contre les incivilités et les risques d'agression (Accord du 16 novembre 2012 relatif à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail)		
Indemnités de licenciement	Indemnité de licenciement (Convention collective nationale des praticiens-conseils du régime général de sécurité sociale du 4 avril 2006 Convention collective nationale des praticiens-conseils du régime général de sécurité sociale du 4 avril 2006 (1))		
Maternité, Adoption	Congé maternité (Convention collective nationale des praticiens-conseils du régime général de sécurité sociale du 4 avril 2006 Convention collective nationale des praticiens-conseils du régime général de sécurité sociale du 4 avril 2006 (1))		
Paternité	Congé de paternité (Convention collective nationale des praticiens-conseils du régime général de sécurité sociale du 4 avril 2006 Convention collective nationale des praticiens-conseils du régime général de sécurité sociale du 4 avril 2006 (1))		
Période d'essai	Recrutement (Convention collective nationale des praticiens-conseils du régime général de sécurité sociale du 4 avril 2006 Convention collective nationale des praticiens-conseils du régime général de sécurité sociale du 4 avril 2006 (1))		
Préavis en cas de rupture du contrat de travail	Préavis (Convention collective nationale des praticiens-conseils du régime général de sécurité sociale du 4 avril 2006 Convention collective nationale des praticiens-conseils du régime général de sécurité sociale du 4 avril 2006 (1))		
Prime, Gratification Treizieme	Affectation et mobilité (Convention collective nationale des praticiens-conseils du régime général de sécurité sociale du 4 avril 2006 Convention collective nationale des praticiens-conseils du régime général de sécurité sociale du 4 avril 2006 (1))		
	Préavis (Convention collective nationale des praticiens-conseils du régime général de sécurité sociale du 4 avril 2006 Convention collective nationale des praticiens-conseils du régime général de sécurité sociale du 4 avril 2006 (1))		

Liste chronologique

Date	Texte	Page
2006-04-04	Convention collective nationale des praticiens-conseils du régime général de sécurité sociale du 4 avril 2006	1
2008-11-18	Accord du 18 novembre 2008 relatif à des modifications de la convention collective	10
2010-01-26	Accord du 26 janvier 2010 relatif à la mise en place des agences régionales de santé	10
	Avenant du 26 janvier 2010 modifiant la convention	13
2010-05-18	Accord du 18 mai 2010 relatif à la valeur du point au 1er mai 2010	86
2011-04-26	Avenant du 26 avril 2011 relatif aux frais de déplacement	86
2012-03-09	Avenant du 9 mars 2012 relatif aux frais de déplacement pour l'année 2012	87
2012-04-17	Avenant du 17 avril 2012 relatif à la mise à jour de la convention	14
2012-11-16	Accord du 16 novembre 2012 relatif à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail	19
	Accord frais déplacements INGÉNIEURS CONSEILS MUTÉS (27 février 2013)	NV-1
	Accord indemnité responsabilité CAISSIERS AIDES CAISSIERS (27 février 2013)	NV-2
	Avenant du 27 février 2013 relatif aux indemnités pour l'année 2013	87
2013-02-27	Avenant frais déplacements AGENTS DIRECTION COMPTABLES (27 février 2013)	
	Avenant frais déplacements CADRES et AGENTS EXÉCUTION (27 février 2013)	
	Avenant modifiant l'avenant du 17/05/1988 prime de crèche (27 février 2013)	
	Avenant remboursement prêt véh auto AGT DIR COMPTABLES ING (27 février 2013)	
	Avenant remboursement prêt véhicule à moteur DES AGENTS (27 février 2013)	
2013-04-10	Accord rémunération des personnels au 01/05/2013 (3 CC) (10 avril 2013)	
	Avenant du 10 avril 2013 à l'accord du 20 février 2007 relatif à la participation aux titres-restaurant	
2013-10-01	Accord du 1er octobre 2013 relatif à la création d'une commission paritaire de validation des accords	
	Accord du 4 mars 2014 relatif au protocole d'accord sur le travail à distance	
2014-03-04	Avenant du 4 mars 2014 relatif aux indemnités de déplacement au 1er janvier 2014	
2014-05-27	Avenant du 27 mai 2014 à l'avenant du 17 mai 1988 relatif à la prime de crèche	
	Accord du 24 juin 2014 relatif à l'intéressement	
2014-06-24	Accord du 24 juin 2014 relatif au plan d'épargne interentreprises	
2014-07-08	Accord du 8 juillet 2014 relatif à la durée du travail	
2014-09-30	Avenant du 30 septembre 2014 au protocole d'accord du 1er février 2008 relatif à l'exercice du droit syndical	
2014-10-28	Avenant du 28 octobre 2014 relatif aux statuts de l'institution de prévoyance	
2014-11-18	Protocole d'accord du 18 novembre 2014 relatif à la formation professionnelle	
2015-03-24	Avenant du 24 mars 2015 relatif aux indemnités de déplacement	
2015-06-30	Accord du 30 juin 2015 relatif à la participation des organismes de sécurité sociale aux titres-restaurant	
2015-12-01	Avenant du 1er décembre 2015 portant prorogation de l'accord du 18 novembre 2014 relatif à la formation professionnelle	
2016-03-08	Protocole d'accord du 8 mars 2016 relatif au compte épargne-temps	
2017-06-21	Protocole d'accord du 21 juin 2017 relatif à la mise en place d'un plan d'épargne interentreprises	
2018-02-13	Projet d'accord du 13 février 2018 relatif à la mise en place d'un plan d'épargne pour la retraite collectif interentreprises	
2018-06-26	Accord du 26 juin 2018 relatif à l'intéressement des praticiens conseils	
2018-10-23	Accord financement formation professionnelle (23 octobre 2018)	
2018-12-1		
2019-03-2		
2019-04-2		
2019-06-1		
2019-07-1		
2019-12-1		
2020-06-2		
2021-06-1		
2021-07-1		
2021-07-2		
2021-09-0		
2021-12-1		
2022-02-2		
2022-03-3		
2022-05-0		